



DIPE/24-1008-888 du 20/05/2024

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE
TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION DU SECOND DEGRE, ET
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, ET DES PROPOSITIONS DE CONTRAT
DEFINITIF DES MAITRES DU 1ER ET 2ND DEGRE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Éducation, et notamment son article 8 - Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires - Arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'Éducation nationale

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale stagiaires issus des concours selon les modalités visées ci-dessus, sont composés comme suit pour la session 2023/2024 :

CAPES – CAPET
CAER CAPES – CAER CAPET
CAFEP CAPES – CAFEP CAPET

PRÉSIDENT:

M Christophe MAZUYER

Doyen des IA-IPR, IA-IPR mathématiques

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Isabelle MÉJEAN

IA-IPR Histoire-Géographie

MEMBRES DU JURY :

Mme Evelyne BECHTOLD

IA-IPR philosophie

M Christophe CALIPPE

Principal Collège Vallon des Pins Marseille

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse Marseille

Mme Laure RUIZ

Principale Collège Mignet Aix en Provence

M Gilles WIRIG

IA-IPR mathématiques

Mme Sabine TICAUD

IA-IPR SVT

CAPLP
CAER CAPLP
CAFEP CAPLP

PRÉSIDENT :

M Pierre PARIAUD

Doyen des IEN ET-EG-IO

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Isabelle LEMASSON-SAID

IEN ET/EG STI arts appliqués.

MEMBRES DU JURY :

M Alain BRUNIAS

IEN ET/EG anglais lettres

Mme Fatiha HACHEMI

Proviseure lycée professionnel Colbert
Marseille

Mme Valérie PIERNAS

IEN ET/EG sciences biologiques sciences
sociales appliqués

M Alexandre QUET

IEN ET/EG lettres / histoire géographie

M Patrick RE

Chef d'établissement lycée privé Clovis
Hugues Aix en Pce

M Stéphane TORRENT

IEN ET/EG sciences et techniques
industrielles

CPE

PRÉSIDENT :

M Thierry DALMASSO

IA-IPR Établissement vie scolaire

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Laurence GOMEZ

IA-IPR Établissement vie scolaire

MEMBRES DU JURY :

Mme Armelle MAHÉ MIR

Proviseure lycée Camille Jullian Marseille

M Sandy-David NOISETTE

IA-IPR Établissement vie scolaire

M Laurent PEYRE

Adjoint au proviseur vie scolaire, CPE collège
Louis Armand Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure lycée Zola Aix en Provence

CAPEPS
CAER CAPEPS
CAFEP CAPEPS

PRÉSIDENTE :

Mme Gwladys VASSEUR

IA-IPR EPS

VICE- PRÉSIDENT :

M Lionel AMATTE

IA-IPR EPS

MEMBRES DU JURY :

M David GARCIA

Chef d'établissement Notre Dame de la
Jeunesse Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR

Proviseure lycée Camille Jullian Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI

Proviseure lycée Zola Aix en Provence

PSYEN

PRÉSIDENT :

M Olivier CASSAR

Délégué régional académique de l'information
et de l'Orientation

VICE- PRÉSIDENT :

M Lionel MARIN

IEN Adjoint au directeur académique des
Alpes de Haute Provence

MEMBRES DU JURY :

Mme Catherine COURBAIGTS

IEN-IO rattachée à la DRAIO

Mme Marie DELVIGNE

Directrice du CIO de Cavaillon

Mme Sophie PINAZO

IEN premier degré

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : l'arrêté du 13/12/2023, paru au bulletin académique du 15/04/2024, relatif à la désignation des présidents et membres des jurys est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille